

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune

BOURBONNE LES BAINS

2020/ 93

DEPARTEMENT  
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	16
- votants	17
- absents	2
- absente excusée	1

**Du jeudi 8 octobre 2020**

L'an deux mille vingt le 08 octobre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

**OBJET****Approbation du projet de mise  
en place d'une clôture de  
protection au captage du Grand  
Pré à Bourbonne les Bains**Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12/10/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 02 octobre 2020

Procuration : Amélie MOLTER à Marie-France MERCIERÉtait absente excusée : Amélie MOLTERÉtaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Jean-Pierre MOREAU

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*VU l'arrêté préfectoral n° 1782 du 6 juillet 2018 portant notamment sur la Déclaration d'Utilité Publique de l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et concernant plus particulièrement le captage du Grand Pré à Bourbonne les Bains,**ATTENDU que les travaux devaient être réalisés dans un délai maximal de deux ans à la date de signature de l'Arrêté Préfectoral,**VU le Budget Primitif 2020 prévoyant les crédits,*

Monsieur Claude PETIOT, Conseiller Municipal Délégué, informe l'assemblée que l'article 14 de l'arrêté préfectoral susvisé prescrivait un certain nombre de travaux sur les captages. Certains ont été ou seront réalisés en interne. Il reste à effectuer la mise en place d'une clôture munie d'un portail d'accès fermant à clef pour chaque périmètre de protection immédiate.

Une déclaration préalable de travaux a été déposée et accordée.

Monsieur Claude PETIOT, Conseiller Municipal Délégué, demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à approuver le projet de protection du captage du Grand Pré et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir dans ce dossier.



Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à approuver le projet de protection du captage du Grand Pré et à signer toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 12 octobre 2020

Le Maire



M. André NOIROT